



BILAN DU PLAN DE LUTTE contre l'intimidation et la violence

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 16 juin 2025. Vous trouverez la version intégrale du plan de lutte sur notre site Web au : cfmfp.ca

Actions réalisées en 2024-2025

- Formation obligatoire pour tous les membres du personnel afin de les informer sur les différents types de violence et de l'intimidation.
- Participation à la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation par la publication de capsules informatives sur nos réseaux sociaux.
- Réalisation d'un sondage auprès des élèves sur le PEVR pour bien cerner le climat dans le centre.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. (art. 83.1, LIP)

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation. (art. 83,1, LIP)

- Grâce au plan de lutte et aux actions entreprises, les membres du personnel sont désormais plus outillés pour repérer les actes de violence et d'intimidation, pour mieux comprendre les différents concepts et pour intervenir comme il se doit et au bon moment.
- À l'analyse du sondage sur le PEVR, nous pouvons constater que les mesures mises en place contribuent à un climat sain et au maintien d'un environnement où très peu d'actes de violence ou d'intimidation ont lieu.

Impacts de nos actions

Actions prévues pour 2025-2026

- Faire de la prévention et de la sensibilisation auprès des élèves concernant la Loi sur l'instruction publique.
- Sensibiliser les élèves au rôle de témoin et aux différences entre conflit, intimidation et violence.
- Faciliter la dénonciation d'actes de violence et d'intimidation.
- Faire connaître les mécanismes de dénonciation lors de la rentrée des élèves par le biais du guide de l'élève.
- Promouvoir les mécanismes d'intervention et de dénonciation auprès des membres du personnel.
- Ajouter une section *Parents* sur le site Internet du centre.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe du centre que nos élèves évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

Violence (art. 13, LIP)

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation (art. 13, LIP)

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

VACS (P-22.1, art. 13)

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.